

**Attorney General**  
McMurtry-Scott Building  
720 Bay Street  
11th Floor  
Toronto ON M7A 2S9  
Tel: 416-326-4000  
Fax: 416-326-4007

**Procureur général**  
Édifice McMurtry-Scott  
720, rue Bay  
11e étage  
Toronto ON M7A 2S9  
Tél.: 416-326-4000  
Télééc.: 416-326-4007



---

Notre no de référence : M-2023-8270

Le 6 octobre 2023

Monsieur Steve Pengelly  
Président, Aide juridique Ontario  
Atrium on Bay  
20, rue Dundas Ouest, bureau 730, Toronto (Ontario) M5G 2H1  
Courriel : [pengellys@lao.on.ca](mailto:pengellys@lao.on.ca)

Monsieur,

Je suis heureux de vous communiquer les priorités de 2024-2025 de notre gouvernement pour Aide juridique Ontario (AJO).

À titre de président, vous jouez un rôle crucial en aidant AJO à s'acquitter de son mandat. Il importe que les buts, objectifs et orientations stratégiques de votre organisme demeurent compatibles avec les priorités et les orientations de notre gouvernement. En tant que parties intégrantes du gouvernement de l'Ontario, les organismes doivent agir au mieux des intérêts de la population ontarienne et veiller à optimiser l'utilisation des ressources des contribuables. Les organismes doivent également observer les politiques et les directives du gouvernement.

Conformément aux exigences de la Directive concernant les organismes et les nominations, la présente lettre énonce mes attentes à l'égard d'AJO pour l'exercice 2024-2025. Ces priorités comprennent :

## **1. Compétitivité, durabilité et gestion des dépenses**

- Mener ses activités dans le cadre des ressources financières qui lui sont allouées.

- Cerner et saisir les possibilités de génération de revenus, de gains d'efficacité et d'économies au moyen de pratiques novatrices ou de l'amélioration de la durabilité des programmes.
- Suivre les directives applicables liées aux pratiques comptables et à la centralisation de la chaîne d'approvisionnement, ce qui comprend tirer parti de la disposition d'achat en masse d'ApprovisiOntario et collaborer avec ApprovisiOntario à l'égard des initiatives d'approvisionnement stratégique.
- Se conformer aux mesures immobilières provisoires relatives aux locaux à bureaux de l'organisme.
- Obtenir les résultats de référence quant aux stratégies et aux directives en matière de rémunération et en tirer parti

## **2. Transparence et responsabilisation**

- Respecter les directives et politiques gouvernementales applicables et assurer la transparence et la responsabilisation dans les rapports.
- Respecter les normes et pratiques comptables et répondre aux conclusions des vérifications, le cas échéant.
- Définir les compétences, les connaissances et l'expérience nécessaires pour appuyer efficacement le rôle du conseil d'administration en matière de gouvernance et de reddition de comptes de l'organisme et présenter chaque année au ministre une grille des compétences pour veiller à ce que le conseil d'administration soit composé de membres qualifiés.
- Passer en revue et mettre à jour chaque année les indicateurs de rendement clés pour veiller au rendement, à l'efficacité et à la durabilité.

## **3. Gestion des risques**

- Élaborer et mettre en œuvre un mécanisme efficace pour cerner, évaluer et atténuer les risques de l'organisme, notamment en matière de cybersécurité, et tout risque futur lié à des situations d'urgence.

## **4. Gestion de la main-d'œuvre**

- Optimiser sa capacité organisationnelle pour appuyer la prestation optimale des services publics, y compris réaffecter des ressources aux secteurs prioritaires au besoin.
- Appuyer la mise en œuvre de l'Initiative pour les emplois dans les collectivités en cernant les possibilités de déplacement d'organismes actuels

ou nouveaux vers des localités de l'Ontario où les coûts sont inférieurs (conformément à l'art. 5.4 de la Directive sur les biens immobiliers du CGG), le cas échéant.

- Harmoniser ses stratégies en matière de ressources humaines et de mesures d'adaptation avec les directives et les politiques de la fonction publique de l'Ontario.
- Respecter les mandats du Conseil du Trésor et du CGG à l'égard des salariés et des négociations.
- Gérer de manière prudente et efficace le financement de fonctionnement et la taille des effectifs.

## **5. Diversité et inclusion**

- Élaborer et encourager des initiatives en matière de diversité et d'inclusion en favorisant un milieu de travail équitable, inclusif, accessible, antiraciste et diversifié.
- Adopter un processus de mobilisation en matière d'inclusion pour que toutes les voix soient entendues afin de guider les politiques et la prise de décisions.

## **6. Collecte, communication et utilisation des données**

- Améliorer la façon dont l'organisme utilise les données dans la prise de décisions, l'échange d'information et la production de rapports pour guider la préparation de rapports basés sur les résultats et améliorer la prestation des services.
- Le cas échéant, accroître la communication à ApprovisiOntario des données concernant les dépenses et la planification en matière d'approvisionnement, les contrats conclus et les relations avec les fournisseurs afin d'appuyer la prise de décisions fondées sur les données.

## **7. Prestation numérique et service à la clientèle**

- Étudier et mettre en œuvre la numérisation de la prestation de services en ligne pour assurer la conformité aux normes de service à la clientèle.
- Employer un éventail d'approches ou d'outils pour assurer la prestation des services dans toutes les situations.

Ce sont les engagements du gouvernement liant tous les organismes provinciaux

régis par un conseil d'administration. Veuillez consulter le guide ci-joint pour en savoir plus sur chaque priorité.

Je vous communique également plusieurs priorités propres à AJO :

1. AJO doit encore, en priorité, soutenir la relance des tribunaux en collaborant avec le ministère dans la planification et l'exécution des stratégies visant à réduire les arriérés des tribunaux.
2. AJO doit, en priorité, mettre en œuvre les recommandations découlant de l'examen de son mandat effectué en 2022-2023, notamment les recommandations particulières à l'égard de ce qui suit :
  - proposer ou mettre en œuvre de manière indépendante de nouvelles initiatives dans la supervision de la prestation des services juridiques,
  - améliorer encore la supervision des cliniques juridiques,
  - définir des objectifs et des stratégies supplémentaires à l'égard de son mandat et les renforcer,
  - améliorer sa capacité d'innovation et étudier des modèles novateurs de prestation de services,
  - améliorer le suivi en matière de rendement,
  - poursuivre sa collaboration avec le MPG afin d'améliorer la viabilité financière,
  - chercher de manière approfondie de meilleurs moyens d'attirer les talents et de les garder.
3. AJO doit également continuer, en collaboration avec le ministère du Procureur général, de mettre en œuvre les recommandations découlant de la vérification.

Je serai enchanté de discuter de ces priorités à notre prochaine réunion et il me tarde de découvrir comment ces priorités seront prises en compte dans le prochain plan d'activités de l'organisme et dans ses activités régulières.

Merci à vous et à vos collègues membres du conseil pour votre engagement constant envers AJO. Votre travail et votre soutien constants sont précieux pour moi et la population de l'Ontario.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec Jane Mallen, sous-procureure générale adjointe, Division des politiques, à [jane.n.mallen@ontario.ca](mailto:jane.n.mallen@ontario.ca).

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

A handwritten signature in black ink that reads "Doug Downey". The signature is written in a cursive, flowing style with a long horizontal stroke at the end of the name.

Doug Downey  
Procureur général

Pièce jointe : Tableau des priorités du gouvernement pour le secteur des organismes

c.c. : David Field, président-directeur général, Aide juridique Ontario